



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 2 juillet 2010

N° 364

Santé publique

5,3 % des salariés mayennais souffrent d'une maladie à caractère professionnel

Les Pays de la Loire font l'objet d'une étude sur les maladies à caractère professionnel (MCP) depuis 2003. Cette étude est mise en œuvre par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Inspection médicale du travail (IMT). En 2007, dans le département, treize médecins du travail y ont participé. Selon l'Institut de veille sanitaire, les premiers résultats montrent « l'importance prévalence des affections de l'appareil locomoteur et de la souffrance psychique »⁽¹⁾.

Pour l'année 2007, l'enquête régionale a porté sur 15 248 salariés (58 % d'hommes), représentant 1,2 % des salariés de la région. Sur la période du 11 au 22 juin, les médecins du travail ont identifié 817 maladies à caractère professionnel auprès de 727 salariés (un salarié pouvant présenter plusieurs pathologies).

En Mayenne, sur plus de 1 100 salariés, 60 ont signalé une maladie à caractère professionnel, soit un taux de signalement égal à 5,3 % alors que la moyenne régionale s'établit à 4,8 %.

Dans les Pays de la Loire, sur l'ensemble des salariés reçus en visite médicale du travail durant la période d'enquête, 2,9 % ont signalé des affections de l'appareil locomoteur et 1,6 % une souffrance psychique.

Les affections de l'appareil locomoteur comprennent les troubles musculo-squelettiques (TMS), les arthroses et diverses douleurs. La prévalence de ces affections est plus importante chez les femmes (3,1 %) que chez les hommes (2,8 %), et elle augmente régulièrement avec l'âge : de 0,6 % chez les moins de 25 ans à 4,9 % chez les 55 ans ou plus.

Quel que soit le sexe, les catégories socioprofessionnelles les plus touchées sont les ouvriers (3,7 % chez les hommes et 6,8 % chez les femmes), devant les employés et les professions intermédiaires. La prévalence varie également selon le secteur d'activité : c'est dans l'industrie qu'elle est la plus élevée.

Attention au dysfonctionnement managérial

Au total, 1,6 % des salariés sont concernés par une affection de type « souffrance psychique ». La prévalence est plus importante chez les femmes (2,2 %) que chez les hommes (1,1 %). Elle augmente avec l'âge. La moitié des affections de ce type relève des symptômes de la dépression ; 10 % de l'anxiété ; 9 % des troubles du sommeil... Les deux secteurs d'activité les plus touchés sont les activités financières (5,2 %) et les services aux particuliers (5,1 %).

La prévalence est plus élevée parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (2,8 % chez les hommes et 3,9 % chez les femmes), suivis des professions intermédiaires (respectivement 2,2 % et 3,2 %).

Les facteurs responsables de ces souffrances psychiques sont les problèmes de collectif de travail et de dysfonctionnement managérial (près de la moitié des cas) ; les violences psychologiques (31 % chez les hommes et 46 % chez les femmes) ; les problèmes d'organisation du temps de travail (un tiers des souffrances psychiques).



⁽¹⁾ - Institut de veille sanitaire et Direccte des Pays de la Loire, *Les maladies à caractère professionnel (MCP) dans les Pays de la Loire - Résultats 2007 et évolution depuis 2003*, avril 2010 (6 pages). Disponible sur : <http://www.invs.sante.fr>, rubriques « Publications », « Santé et travail », « 2010 » (consulté le 2 juillet 2010).

Médias

Trois noms à retenir : Bergé, Niel et Pigasse

Le Monde change... mais Claude Perdriel en retrait

Les actionnaires internes (essentiellement les diverses sociétés des personnels) du Monde et Partenaires associés (LMPA), qui possèdent 49 % de la structure de tête du groupe Le Monde, ont très majoritairement voté pour l'offre présentée par les trois hommes d'affaires : Pierre Bergé, Xavier Niel (Free) et Matthieu Pigasse (banque Lazard, propriétaire des *Inrockuptibles*). Seule l'association Hubert Beuve-Méry (8,7 %), présidée par la sociologue Monique Dagnaud, a pris position pour l'offre concurrente, présentée conjointement par Claude Perdriel, propriétaire du *Nouvel Observateur* et actionnaire du groupe Le Monde (1,75 %), par le groupe de presse espagnol Prisa, également actionnaire du groupe Le Monde (15 %), et par Orange (France Télécom).

Dès lors, le Conseil de surveillance de LMPA a choisi l'offre Bergé-Niel-Pigasse : vingt votants ; onze voix pour (représen-

tants des personnels, Louis Schweitzer, président du Conseil de surveillance, et... Claude Perdriel qui s'est incliné devant le choix des salariés) ; neuf abstentions.

Dans la foulée, le Conseil de surveillance du groupe Le Monde, dont LMPA est actionnaire à 60 % et où siègent les groupes Lagardère et Prisa, a donné son feu vert par treize voix pour et cinq abstentions.

Dorénavant, l'enjeu est simple : personnels et lecteurs ne vont plus être majoritaires de LMPA qui perd son indépendance financière. Une page – historique pour *Le Monde*, voire la presse écrite – est tournée. Les journalistes vont-ils pouvoir préserver leur indépendance éditoriale ? Manifestement, les diverses sociétés des personnels font confiance au trio Bergé-Niel-Pigasse. Les négociations sur la recapitalisation sont engagées...

Politique

Le « feuilleton » des conseillers territoriaux

En 2014, les conseillers territoriaux doivent remplacer les conseillers régionaux et les conseillers généraux (CÉAS-point.com n° 363 du 25 juin 2010). Cependant, on a créé ce conseiller territorial sans se mettre préalablement d'accord sur son mode d'élection.

Sur la pression du Gouvernement et de l'UMP, l'Assemblée nationale a opté pour un scrutin majoritaire uninominal à deux tours, sans proportionnelle : une solution peu favorable à la parité et au pluralisme. En outre, en réduisant le nombre global d'élus, le projet aboutit à des inégalités territoriales et à une augmentation démesurée de l'effectif

des élus siégeant dans certaines régions.

Cette réforme risquait d'être rejetée au Sénat compte tenu de l'opposition des centristes, dont les voix sont nécessaires pour obtenir une majorité.

De fait, le 16 juin, la Commission des lois du Sénat a rejeté le mode d'élection proposé. Cependant, le 28 juin, soit douze jours plus tard, cette même Commission des lois, profitant d'opportunités, a adopté un amendement du Gouvernement rétablissant le scrutin majoritaire uninominal à deux tours ! C'est donc ce mode d'élection qui va être soumis au vote des sénateurs...



mois)

« Promesse de début de quinquennat : parité et sobriété seraient les deux règles des gouvernements de Nicolas Sarkozy. Le premier gouvernement de François Fillon comptait 21 membres ; ils sont aujourd'hui 40, dont 13 femmes. En mai 2007, le premier ministre demandait par circulaire à ses ministres de limiter les effectifs de leurs cabinets : pas plus de 20 conseillers par ministre de plein exercice et 4 par secrétaire d'État. Aucun – à la notable exception de Michèle Alliot-Marie – n'a su s'y tenir. Les dépenses des cabinets ministériels ont explosé. (...) Le problème n'est pas tant celui de la rémunération des ministres (aux alentours de 14 000 euros brut par que l'absence de transparence sur le train de vie des ministères ».

Patrick Roger, « Faut-il contrôler davantage le train de vie des élus ?,
Le Monde du 23 juin 2010 (« Contre-enquête »).